



|                                |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Délibération numéro            | 2024/58     |                                     |
| NOMBRES DE MEMBRES             |             |                                     |
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29                             | 29          | 20                                  |
| Vote par procuration           |             | 07                                  |
| Date convocation               | 10/04/2024  |                                     |
| Date de publication            | 26/04/2024  |                                     |

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre  
et le seize avril,  
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents: MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Bernard BARRAU, Sophie RENARD, Huguette DEDIEU, Stéphane LE BRUN, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS.

Procurations: M. Ali BENARFA donne procuration à M. Denis TURREL, Sandra DA SILVA donne procuration à Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD, M. Pierre HELLÉ donne procuration à M. Jacques GAILLAGOT, M. Didier GENTY donne procuration à Mme Sophie RENARD, Mme Corinne MASSA donne procuration à Mme Marie-Caroline TEMPESTA, M. Cédric HAMMER donne procuration à M. Fabrice COT, M. Julien GLINKOWSKI donne procuration à M. Rémi RAMOND.

Absents excusés: MM. Ali BENARFA, Sandra DA SILVA, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Franck QUIN, Corinne MASSA, Corinne PONS, Cédric HAMMER, Julien GLINKOWSKI.

A été nommé secrétaire : M. Rémi RAMOND

### **Objet : Avancement de grade – Grade Agent de maîtrise – Service Equipements publics / Travaux**

Monsieur Vignes, adjoint chargé du personnel municipal, explique que, suite à la commission du personnel du 08 avril 2024, il est proposé de prendre en compte l'avancement statutaires concernant le poste suivant :

| Services                      | Grades            | Nombre de postes | Temps complet ou temps non complet | Modalités |
|-------------------------------|-------------------|------------------|------------------------------------|-----------|
| Equipements publics / travaux | Agent de maîtrise | 1                | Temps complet                      | Concours  |

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la création du poste sus nommé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- o Approuve la création du poste d'agent de maîtrise pour le service Equipements publics / Travaux.
- o Indique que le poste auparavant occupé au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe sera fermé.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance  
Rémi RAMOND



Le Maire,  
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.